

■ **Fondation pour la Prévoyance professionnelle obligatoire en faveur du personnel des services externes de La Genevoise, Compagnie d'Assurances sur la vie et de La Genevoise, Compagnie Générale d'Assurances**, à Genève, CH-660-0766985-2 (FOSC du 15.04.2004, p. 10). Les pouvoirs de Devernay Gérard et Willi Alain, jusqu'ici membres du conseil, sont radiés. Burri Laurent, de Guggisberg, à Lucinges, F, et Candrian Peter, de Sagogn, à Malans, membres du conseil, signent collectivement à deux avec Bättig, Ritter Kurt où Künzler Marcel. Signature collective à deux a été conférée à Roseres Jean-Pierre, de Bassersdorf, à Crozet, F.

Journal no 15215 du 29.11.2006
(03666716 / CH-660.0.766.985-2)